



CHILD PASSENGER
SAFETY ASSOCIATION
OF CANADA



L'ASSOCIATION POUR
LA SÉCURITÉ DES ENFANTS
PASSAGERS DU CANADA

Recommandations vestimentaires hivernales pour la sécurité des enfants passagers

15 décembre 2025 | cpsac.org | info@cpsac.org

Chaque hiver, les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants se demandent comment garder ces derniers au chaud et en sécurité lorsqu'ils voyagent dans leur siège d'auto ou leur siège d'appoint. L'Association pour la Sécurité des Enfants Passagers du Canada (ASEPC) partage ces conseils afin d'aider les familles et les fournisseurs de soins à faire des choix sûrs et pratiques par temps froid.

Prévention des blessures

Au Canada, les blessures constituent un problème de santé publique majeur et la principale cause de décès.¹ Les collisions automobiles sont la principale cause de décès par blessure chez les enfants de moins de 14 ans au Canada.^{2,3} Lorsque les dispositifs de retenue pour enfants, tels que les sièges d'auto, les sièges d'appoint et les ceintures de sécurité, sont utilisés correctement, le risque qu'un enfant soit blessé ou tué à la suite d'une collision automobile est réduit jusqu'à 71 %.³

Position

L'ASEPC réaffirme que les vêtements d'hiver volumineux, les habits de neige épais et les nids d'ange ne doivent pas être utilisés sous le harnais ou la ceinture de sécurité lors de l'utilisation d'un siège d'auto, d'un siège d'appoint ou d'une ceinture de sécurité.

Un harnais ou une ceinture de sécurité, lorsqu'ils sont bien ajustés et correctement positionnés sur le corps de l'enfant, maintiennent celui-ci en place de manière sûre afin que les forces suite à une collision soient dirigées vers les parties les plus solides du corps. Même un léger relâchement ou un mauvais positionnement peut entraîner un risque accru de mouvement, de blessures internes, voire d'éjection.

Il est recommandé que l'enfant porte des vêtements minces, chauds et bien ajustés sous le harnais ou la ceinture de sécurité afin que ceux-ci soient bien ajustés et correctement positionnés sur son corps.

Fondement de cette position

Cette recommandation est conforme aux directives émanant de sources canadiennes et internationales, notamment :

Canada

- La Société canadienne de pédiatrie
- Parachute Canada
- Transports Canada

International

- The Manufacturer's Alliance for Child Passenger Safety (MACPS, International)
- American Academy of Pediatrics (AAP, États-Unis)
- Safe Kids Worldwide (basée aux États-Unis, internationale)
- Administration nationale de la sécurité routière des États-Unis (NHTSA, États-Unis)

Explications

Le relâchement du harnais augmente le risque de blessure

Les vêtements épais peuvent gêner le positionnement du harnais ou de la ceinture de sécurité sur le corps de l'enfant. Certains manteaux rigides ou épais peuvent masquer le fait que le harnais, ou la ceinture de sécurité, n'est pas correctement positionné sur les épaules ou les hanches de l'enfant, créant ainsi un espace entre l'enfant et le harnais/la ceinture.

De plus, même si un fournisseur de soins peut avoir l'impression que le harnais, ou la ceinture de sécurité, est suffisamment serré, un manteau bouffant, un habit de neige ou un nid d'ange peuvent se comprimer davantage sous l'effet des forces extrêmes d'une collision. Cela peut créer un jeu ou un relâchement dans le harnais ou la ceinture de sécurité, augmentant ainsi le risque de blessure et d'éjection. Des recherches^{4,5} démontrent que même un relâchement minime peut augmenter considérablement le risque de blessure.

Une mauvaise utilisation augmente le risque de blessure

Le Dr Ben Hoffman classe les mauvaises utilisations⁶ allant de toute mauvaise utilisation (faible risque) à une mauvaise utilisation grave (risque plus élevé) et une mauvaise utilisation critique (risque maximal de blessure). Les sangles de harnais et/ou ceintures de sécurité desserrées sont classées comme une « mauvaise utilisation critique », aucun jeu n'étant considéré comme sûr. Ce niveau de gravité lié à un harnais ou à une ceinture de sécurité desserrés a également été confirmé dans d'autres études.

Dans une étude, les chercheurs ont fait cette observation lors de l'examen d'une blessure mortelle subie par un nourrisson :

De plus, l'accident s'est produit en hiver et les vêtements d'hiver épais peuvent créer un jeu que les parents ne voient pas. Cela peut entraîner des situations dramatiques, d'autant plus que les parents laissent souvent un peu de jeu pour le confort du bébé, car ils s'attendent à ce qu'il s'endorme. (*Misuse of child restraint systems in crash situations: Danger and possible consequences*⁷).

Une autre étude publiée a classé les « sangles de harnais lâches » parmi les erreurs graves⁸, et des chercheurs australiens ont déclaré qu'un jeu de plus de 2,5 cm dans le harnais constituait une mauvaise utilisation grave.⁹

Les mauvaises utilisations sont courantes

Bien qu'aucune étude ne mesure le jeu introduit dans des scénarios réels où des nourrissons et des enfants utilisent leur propre manteau, habit de neige ou nid d'ange, nous savons que les mauvaises utilisations des sièges d'auto et des sièges d'appoint sont courantes.

Dans une étude récente¹⁰ portant sur plus de 1 000 enfants passagers en Nouvelle-Écosse, 81 % des enfants observés dans des sièges d'auto ou des sièges d'appoint présentaient un ou plusieurs cas de mauvaises utilisations. L'erreur la plus fréquente observée chez les enfants passagers utilisant un siège d'auto avec harnais était que le harnais n'était pas suffisamment serré (33 % en position dos à la route, 44 % en position face à la route).

Bien qu'il n'y ait pas eu de mesure précise du jeu au niveau du harnais, ces observations ont été faites au printemps, en été et en automne et ne tenaient pas compte de la présence de manteaux volumineux. Les observations faites sur les utilisateurs de sièges d'appoint ont montré que 44 % des enfants avaient mal positionné la ceinture de sécurité, ce qui a contribué à 40 % de mauvais positionnement de la ceinture d'épaule et à 30 % de mauvais positionnement de la ceinture abdominale.

Les fabricants conçoivent et testent les sièges d'auto sans vêtements épais

Les dispositifs de retenue pour enfants ne sont pas conçus pour être utilisés avec des vêtements épais. Les essais de collision n'incluent donc pas de couches de vêtements épais ou compressibles. L'ajout de telles couches peut modifier le comportement du siège d'auto ou du siège d'appoint en cas de collision. Les fabricants déconseillent explicitement l'utilisation de vêtements épais dans leurs manuels d'instructions.

Consensus national et international

La Manufacturer's Alliance for Child Passenger Safety (MACPS), une organisation représentant 20 fabricants de dispositifs de retenue pour enfants et d'automobiles au Canada et aux États-Unis, déclare⁸ :

Un harnais ne doit pas être fixé par-dessus un manteau épais. La meilleure pratique consiste à retirer d'abord le manteau, puis à attacher votre enfant et à le recouvrir avec le manteau.

- Le port d'un manteau épais peut laisser suffisamment d'espace à votre enfant pour se dégager.
- En cas de collision, le tissu épais du manteau se comprime sous la tension du harnais, ce qui peut entraîner l'éjection de votre enfant.
- Les dispositifs de retenue pour enfants sont conçus et testés pour être utilisés sans manteau épais. Un manteau épais peut altérer le fonctionnement du dispositif de retenue et ne pas protéger votre enfant comme prévu.
(*Harmonized statements for CPS technicians/instructors*¹¹).

La Société canadienne de pédiatrie¹² et Parachute Canada¹³ ont publié des recommandations similaires mettant en garde contre le port de vêtements épais, car ceux-ci peuvent nuire au bon fonctionnement du harnais. Les organismes suivants ont publié des recommandations comparables :

- American Academy of Pediatrics (AAP, États-Unis)¹⁴
- Safe Kids Worldwide (basé aux États-Unis, international)¹⁵
- National Safety Council (NSC, États-Unis)¹⁶
- U.S. National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA)¹⁷

Recommandations de Transports Canada

Transports Canada met en garde contre le port de manteaux d'hiver et d'habits de neige encombrants dans plusieurs communiqués publiés :

Les manteaux d'hiver encombrants et les combinaisons de neige peuvent ne pas convenir au siège d'auto de votre enfant. Veillez plutôt à ce que votre enfant porte des vêtements d'hiver plus légers afin qu'il puisse être correctement attaché dans son siège de voiture avec un harnais bien ajusté et apportez une couverture supplémentaire à placer sur lui pour le garder au chaud. (*Conduire prudemment en hiver, 2025*¹⁸)

Si votre enfant porte des vêtements d'hiver amples, essayez de faire passer la ceinture de sécurité sous le manteau de façon à ce que la ceinture sous-abdominale soit bien ajustée contre les hanches de votre enfant. (*Sièges d'appoint*¹⁹ et *Ceintures de sécurité*²⁰)

Vêtements d'hiver : Les gros habits de neige peuvent influencer le rendement du harnais en augmentant la compressibilité. De plus, de nombreux habits de neige sont confectionnés dans un tissu très glissant, ce qui peut nuire à l'efficacité du harnais si l'attache du harnais n'est pas utilisée correctement. Lorsque l'enfant porte un gros

habit de neige, il faut s'assurer que les sangles du harnais sont bien serrées et qu'elles compriment le tissu pour s'ajuster étroitement sur le torse de l'enfant. Vérifier avec le fabricant des sièges d'auto si d'autres méthodes sont possibles pour garder l'enfant au chaud pendant l'hiver. (*Produits tiers pour les systèmes de retenue pour enfants*²¹)

Messages de santé publique

Transports Canada souligne que le risque de blessure lié au port de vêtements épais augmente lorsque l'enfant passe à un siège d'appoint (vers l'âge de 4 à 6 ans).¹⁹ Étant donné que les fournisseurs de soins reçoivent la plupart des messages liés à la sécurité des enfants passagers après la naissance d'un enfant, il est important de leur communiquer dès le début les risques liés aux vêtements épais dans les sièges d'auto et les sièges d'appoint afin d'assurer la cohérence des messages à toutes les étapes de la protection des occupants (siège orienté vers l'arrière, siège orienté vers l'avant, siège d'appoint, ceinture de sécurité).

La diffusion d'informations sur les sièges d'auto dès la naissance à l'hôpital est fondée sur des preuves, car elle permet d'atteindre les fournisseurs de soins dès la première occasion, et souvent la seule, d'établir des pratiques sûres.²²

Dans une étude canadienne réalisée en 2024, où 421 conducteurs transportant des enfants ont déclaré avoir reçu des informations sur la manière de transporter leur enfant, 65 % ont indiqué que ces informations provenaient d'un hôpital ou d'un centre de santé, généralement après la naissance de l'enfant.¹⁰

Instructions du fabricant, légalité, cohérence et confiance

La loi de chaque province et territoire du Canada²³ stipule que les sièges d'auto et les sièges d'appoint doivent être utilisés conformément à leurs instructions. La majorité des fabricants avertissent explicitement de ne pas utiliser leur produit avec un manteau ou un habit de neige épais.

Il convient de recommander aux fournisseurs de soins de toujours suivre le manuel d'instructions. Les messages de santé publique doivent soutenir ces instructions et non les contredire. Les ignorer peut réduire la protection, enfreindre la loi, créer de la confusion et miner la confiance des fournisseurs de soins à l'égard du fabricant et des recommandations de la santé publique. Contredire le manuel peut également augmenter le risque de responsabilité en cas de blessure et éroder la confiance dans toutes les autres recommandations de sécurité.

Les exemples suivants sont tirés des manuels des sièges d'auto et des sièges d'appoint :

MISE EN GARDE! Par temps froid, ne pas installer un enfant dans le siège d'auto alors qu'il porte un habit de neige ou des vêtements encombrants. Les vêtements

encombrants peuvent empêcher de bien serrer les courroies du harnais. Pour garder l'enfant au chaud, l'installer et le boucler dans le siège d'auto et placer une couverture sur son corps ou encore mettre son manteau sur lui à l'envers. (4Ever Siège d'auto pour enfant 4 en 1²⁴)

MISE EN GARDE! Des BLESSURES GRAVES, voire MORTELLES peuvent se produire. Par temps froid, NE PAS habiller l'enfant avec des vêtements épais, tels que des vêtements de neige, s'il est assis dans un siège d'auto. Les vêtements épais et les vêtements de neige ne permettent pas de serrer correctement le harnais autour de l'enfant; ceci pourrait causer la projection de l'enfant hors du dispositif de retenue lors d'une collision. Si nécessaire, placer une couverture par-dessus l'enfant attaché avec le harnais sans gêner le système de harnais du siège d'auto. NE JAMAIS attacher l'enfant dans le siège d'auto s'il porte des vêtements épais ou volumineux. Les vêtements épais peuvent empêcher le harnais d'être serré correctement autour de l'enfant. (*Evenflo Revolve 360 Slim siège d'auto rotatif convertible manuel du propriétaire*²⁵)

Ne RIEN ajouter (coussin, couverture, etc.) entre le siège d'appoint et le siège du véhicule ni entre l'enfant et le siège d'appoint. Éviter les vêtements encombrants qui empêchent de placer les ceintures correctement. Le siège d'appoint risquerait alors de ne pas être efficace durant un accident. (*GoFit Siège d'appoint guide d'utilisation*²⁶)

Recommandations relatives aux meilleures pratiques

Pour les enfants installés dans des sièges d'auto dos à la route et face à la route équipés d'un harnais à 5 points :

- Habillez les enfants avec des vêtements minces, chauds et bien ajustés.
- Attachez d'abord le harnais, puis ajoutez une couverture, un manteau porté à l'envers ou un poncho par-dessus le harnais attaché.
- Évitez les habits de neige, les manteaux épais et les nids d'ange entre le harnais et l'enfant.

Pour les enfants dans des sièges d'appoint et des ceintures de sécurité :

- Retirez les manteaux épais et envisagez des couches chaudes et bien ajustées.
- Lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de retirer le manteau, ouvrez la fermeture éclair et assurez-vous que la ceinture abdominale passe bien au-dessus des hanches, avec la ceinture diagonale positionnée à plat sur le corps de l'enfant, entre son cou et son épaule.

Pour les enfants dans un siège d'auto, un siège d'appoint ou une ceinture de sécurité :

- Ajoutez un bonnet et des mitaines. Envisagez de préchauffer le véhicule les jours où la température est extrême.
- Évitez de transporter votre enfant dans un véhicule de tourisme lorsqu'il porte un équipement de hockey, un costume rembourré ou d'autres articles épais qui nuisent au placement ou à l'ajustement du harnais ou de la ceinture de sécurité.

Évaluation continue

La recherche sur la sécurité des enfants passagers continue d'évoluer. L'ASEPC surveille les nouvelles données et met à jour ses recommandations si de nouvelles recherches solides justifient un changement.

Conclusion

Un harnais et une ceinture de sécurité correctement ajustés restent parmi les facteurs de protection les plus efficaces pour les enfants en cas de collision. Des vêtements épais et volumineux peuvent compromettre cette protection. Les parents et les fournisseurs de soins doivent continuer à suivre les instructions figurant dans les manuels des sièges d'auto et des sièges d'appoint et demander l'aide de techniciens pour la sécurité des enfants passagers (TSEP) si nécessaire.

Références

1. Fuselli, P., & Wanounou, A. (2011). Canada and the world: A comparative approach to injury prevention. *Healthcare Quarterly*, 14sp(3), 84–89. <https://doi.org/10.12927/hcq.2011.22582>
2. Parachute. (2015). *The Cost of Injury in Canada – Summary Report: Falls & Transport Injury Trends in Children 2004 to 2010*. Parachute: Toronto, ON. <https://parachute.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-2-Falls-and-Transport-Injury-Trends-2004-and-2010.pdf>
3. Parachute (2016). *Unintentional Injury Trends for Canadian Children*, June 2016. Toronto: Parachute. <https://parachute.ca/wp-content/uploads/2019/06/SKW-Trend-Report.pdf>
4. Manary, M. A., Flannagan, C. A. C., Reed, M. P., Orton, N. R., & Klinich, K. D. (2019). Effects of child restraint misuse on dynamic performance. *Traffic Injury Prevention*, 20(8), 860–865. <https://doi.org/10.1080/15389588.2019.1665177>
5. Whyte, T., Kent, N., Bilston, L. E., & Brown, J. (2022). Comparative performance of rearward and forward-facing child restraint systems with common use errors: Effect on crash injury risk for a 1-year-old occupant. *Traffic Injury Prevention*, 23(2), 91–96. <https://doi.org/10.1080/15389588.2021.2012168>
6. Hoffman, B. D., Gallardo, A. R., & Carlson, K. F. (2016). Unsafe from the start: Serious misuse of car safety seats at newborn discharge. *The Journal of Pediatrics*, 171, 48–54. <https://doi.org/10.1016/j.jpeds.2015.12.023>
7. Hoffman, B. D., & Gallardo, A. R. (2015). *Misuse of child restraint systems in crash situations: Danger and possible consequences*. *Deutsches Ärzteblatt International*, 112(41), 680–685. <https://doi.org/10.3238/arztebl.2015.0680>
8. Kendi, S., Taylor, M. F., Thomas, B., Khemraj, U. D., Mohamed, M. A., Macy, M., & Chamberlain, J. M. (2023). *Randomised feasibility trial of a virtual intervention to address infant car seat misuse*. *Injury Prevention*, 29(1), 29–34. <https://doi.org/10.1136/ip-2022-044660>
9. Brown, J., Albanese, B., Ho, C., Elkington, J., Koppel, S., Charlton, J. L., Olivier, J., Keay, L., & Bilston, L. E. (2024). *Updated population-level estimates of child restraint practices among children aged*

- 0–12 years in Australia, 10 years after introduction of age-appropriate restraint use legislation. *Accident Analysis & Prevention*, 192, 107012. <https://doi.org/10.1016/j.aap.2023.107012>
10. Van Every, T., Hutka, K., Davis, A., & Absridge, M. (n.d.). *Nova Scotia child passenger restraint use in vehicles: An observational roadside survey*. Retrieved December 11, 2025, from <https://www.cybex-online.com/en/ca/car-seat-study-ca.html>
 11. Safe Ride News. (n.d.). *Harmonized statements for CPS technicians/instructors* (August 2019, reaffirmed January 2025). Retrieved December 13, 2025, from <https://www.saferidenews.com/macps/harmonized/>
 12. Canadian Paediatric Society. (2020, December). *Car seat safety*. Retrieved December 15, 2025, from https://caringforkids.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/car_seat_safety
Société canadienne de pédiatrie. (2020, décembre). *La sécurité des sièges d'auto*. Consulté le 15 décembre 2025, à l'adresse https://caringforkids.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/car_seat_safety
 13. Parachute. (2025, July 30). *Child car safety*. Retrieved December 13, 2025, from <https://parachute.ca/en/injury-topic/car-seats/child-car-safety/>
Parachute. (2025, 30 juillet). *Sécurité des enfants en voiture*. Consulté le 13 décembre 2025, à l'adresse <https://parachute.ca/fr/sujet-blessure/sieges-dauto/securite-des-enfants-en-voiture/>
 14. American Academy of Pediatrics. (2018, February 9). *Buckle, don't bundle children in car seats this winter*. AAP News. Retrieved December 15, 2025, from <https://www.aap.org/en/news-room/news-releases/aap/2020/buckle-dont-bundle-children-in-car-seats-this-winter/>
 15. Safe Kids Worldwide. (n.d.). *Ask the expert: Winter coats and car seats*. Retrieved December 15, 2025, from <https://www.safekids.org/blog/ask-expert-winter-coats-and-car-seats>
 16. National Safety Council. (2024). *Child passenger safety technician training guide* (p. 204). https://cdn.nsc.org/cpsboard/cpst_2024_tg_digital_final_version_two.pdf
 17. National Highway Traffic Safety Administration. (n.d.). *Keep your little ones warm and safe in their car seats*. Retrieved December 15, 2025, from <https://www.nhtsa.gov/keep-your-little-ones-warm-and-safe-their-car-seats>
 18. Transport Canada. (2025, October 6). *Driving safely in winter* (Document no. 17090621). Government of Canada. Retrieved December 13, 2025, from <https://tc.canada.ca/en/road-transportation/stay-safe-when-driving/winter-driving/driving-safely-winter>
Transports Canada. (2025, 6 octobre). *Conduire en toute sécurité en hiver* (Document no 17091159). Gouvernement du Canada. Consulté le 13 décembre 2025 à l'adresse <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/conduire-toute-securite/conduite-hivernale/conduire-toute-securite-hiver>
 19. Transport Canada. (2019, October 3). *Stage 3: Booster seats* (Document no. ASF 12956397). Government of Canada. Retrieved December 13, 2025, from <https://tc.canada.ca/en/road-transportation/child-car-seat-safety/installing-child-car-seat-booster-seat/stage-3-booster-seats>
Transports Canada. (2019, 3 octobre). *Phase 3: Sièges d'appoint* (Document no ASF 13530072). Gouvernement du Canada. Consulté le 13 décembre 2025 à l'adresse <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/securite-sieges-auto-enfants/installation-siege-auto-enfants-siege-appoint/phase-3-sieges-appoint>
 20. Transport Canada. (2019, January 3). *Stage 4: Seat belts* (Document no. ASF 12956436). Government of Canada. Retrieved December 13, 2025, from

<https://tc.canada.ca/en/road-transportation/child-car-seat-safety/installing-child-car-seat-booster-seat/stage-4-seat-belts>

Transports Canada. (2019, 3 janvier). *Phase 4: Ceintures de sécurité* (Document no. ASF 13756742). Gouvernement du Canada. Consulté le 13 décembre 2025 à l'adresse <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/securite-sieges-auto-enfants/installation-siege-auto-enfants-siege-appoint/phase-4-ceintures-securite>

21. Transport Canada. (2019, January 30). *Third-party aftermarket products for children's restraint systems*. Retrieved December 13, 2025, from <https://tc.canada.ca/en/road-transportation/defects-recalls-vehicles-tires-child-car-seats/third-party-aftermarket-products-children-s-restraint-systems>
Transports Canada. (2019, 30 janvier). *Accessoires de tiers pour ensembles de retenue pour enfant*. Consulté le 13 décembre 2025 à l'adresse <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/defauts-rappels-vehicules-pneus-sieges-auto-enfant/accessoires-tiers-ensembles-retenue-enfant>
22. Bull, M. J., & Chappelow, M. L. (2014). *Hospitals encouraged to provide child passenger safety training, resources*. AAP News, 35(7), 17.
<https://publications.aap.org/aapnews/article-abstract/35/7/17/7564/Hospitals-encouraged-to-provide-child-passenger>
23. Child Passenger Safety Association of Canada. (2019, April). *Provincial & Territorial Legislation Summary*. Child Passenger Safety Association of Canada.
<https://cpsac.org/wp-content/files/documents/Provincial-Territorial-Law-Summary.pdf>
Association pour la sécurité des enfants passagers du Canada. (2019, avril). *Sommaire des lois provinciales et territoriales*. Association pour la sécurité des enfants passagers du Canada.
<https://cpsac.org/wp-content/files/documents/Sommaire-des-lois-provinciales-territoriales.pdf>
24. Graco . (2018). *Graco 4Ever 4-in-1 Car Seat* (NWL0000626785C).
Graco. (2018). *4Ever Siège d'auto pour enfant 4 en 1* (NWL0000626787C).
25. Evenflo. (2025). *Evenflo Revolve360 Slim rotational convertible car seat owner's manual* (257000112). Evenflo Company Inc.
Evenflo. (2025). *Evenflo Revolve 360 Slim siège d'auto rotatif convertible manuel du propriétaire* (257000112). Evenflo Company Inc.
26. Chicco USA. (2018). *GoFit booster car seat user guide* (GoFit IS0164EF_02). Artsana USA Inc.
Chicco USA. (2018) *GoFit Siège d'appoint guide d'utilisation* (GoFit IS0164EF_02). Artsana USA Inc.